



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°14-2021-117

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2021

Sommaire

Centre hospitalier de Lisieux / Secrétariat de la direction générale

14-2021-07-02-00002 - arrêté portant délégation de signature à Mme sandra doucet chargée de la gestion du Foyer des IDE du centre hospitalier de lisieux (1 page)

Page 3

14-2021-03-08-00005 - arrêté pourtant délégation délégation de signature à Madame HANZARD Constance (2 pages)

Page 5

Direction départementale des finances publiques du Calvados /

14-2021-07-01-00001 - Délégation de signature de la responsable du Service des Impôts des Particuliers de Caen Ouest en matière de contentieux et gracieux fiscal, et en matière de recouvrement (4 pages)

Page 8

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi / UD 14 DIRECCTE

Préfecture du Calvados / Cabinet

Service départemental d'incendie et de secours /

14-2021-06-23-00008 - Arrêté médailles SP-28062021164125 (4 pages)

Page 13

Centre hospitalier de Lisieux

14-2021-07-02-00002

arrêté portant délégation de signature à Mme
sandra doucet chargée de la gestion du Foyer
des IDE du centre hospitalier de lisieux



Centre Hospitalier Lisieux

**DECISION N°2021-11
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge, représentant légal des établissements,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 avril nommant Monsieur Nicolas BOUGAUT directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en auge à compter du 4 juin 2019 ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2014 nommant Monsieur Patrice JEZEQUEL en qualité de Directeur-Adjoint aux Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et à l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et l'Etablissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 6 juillet 2020

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – Madame Sandra doucet adjoint administratif est chargée de la gestion du foyer des infirmières au sein de la Direction des Achat, Approvisionnement et Logistiques.

ARTICLE 2^{ème} – Madame Sandra DOUCET reçoit délégation pour la conclusion des conventions d'occupation du domaine public relative au foyer des infirmières.

ARTICLE 3^{ème} – En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 4^{ème} – Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 5^{ème} – La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le

En autant d'Exemplaires que de signatures autorisées :

**Le Directeur
Délégant
Nicolas BOUGAUT**



**L'Adjoint Administratif
Déléataire
Sandra DOUCET**



Destinataires :
Intéressé
Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX,
Recueil des actes administratifs - Site Internet
Dossier ;
Affichage

Centre hospitalier de Lisieux

14-2021-03-08-00005

arrêté pourtant délégation délégation de
signature à Madame HANZARD Constance

**DECISION N°2021-10
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge, représentant légal des établissements,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 avril nommant Monsieur Nicolas BOUGAUT directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en auge à compter du 4 juin 2019 ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2014 nommant Monsieur Patrice JEZEQUEL en qualité de Directeur-Adjoint aux Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et à l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et l'Etablissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 6 juillet 2020

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – Madame Constance HANZARD Ingénieur Hospitalier, est chargée des achats biomédicaux à la Direction des finances, pilotage médico-économique, performance des parcours patients, système d'information et biomédical.

ARTICLE 2^{ème} – Délégation est donnée à Madame Constance HANZARD en cas d'absence de Monsieur Patrice JEZEQUEL pour signer, dans la limite de ses attributions et de ses domaines d'activités propres, les commandes dont le montant est inférieur ou égal à 10.000 € HT.

ARTICLE 3^{ème} – La délégation porte pour les commandes de classe 6 et classe 2 des comptes suivis ayant trait au secteur biomédical.

ARTICLE 4^{ème} – En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 6^{ème} – Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 7^{ème} – La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.



Fait à LISIEUX, le

En autant d'Exemplaires que de signatures autorisées :

**Le Directeur
Délégué**

Nicolas BOUGAUT

**L'Ingénieur Hospitalier
Délégué**

Constance HANZARD

Destinataires :

- Intéressé
- Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ;
- Recueil des actes administratifs
- Dossier ;
- Affichage

Direction départementale des finances
publiques du Calvados

14-2021-07-01-00001

Délégation de signature de la responsable du
Service des Impôts des Particuliers de Caen
Ouest en matière de contentieux et gracieux
fiscal, et en matière de recouvrement

Décision du 1^{er} juillet 2021 portant

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL ET EN MATIERE DE RECOUVREMENT**

Le comptable, responsable du SIP de CAEN-OUEST

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu les décisions de délégation de signature en matière de gracieux et de contentieux fiscal consenties aux responsables de services par le directeur départemental des finances publiques du Calvados en date du 1^{er} juillet 2019 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BLANCHOT, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable du SIP de CAEN OUEST, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) lorsqu'un contribuable a commis une erreur manifeste en établissant une déclaration ou en cas d'erreur du service lors de la saisie informatique des éléments déclaratifs, le dégrèvement correspondant, y compris lorsque celui-ci excède la plafond de sa délégation ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100.000 € ;

6°) en matière de gracieux fiscal du recouvrement (majorations, intérêts moratoires, frais de poursuites), les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

7°) les avis de mise en recouvrement ;

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer et tous actes de poursuites, les déclarations de créances, les états de non-valeur, ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

En cas d'absence du comptable soussigné, Responsable du SIP de CAEN-OUEST, les seuils indiqués aux 1° et 2° du présent article sont portés à 50.000 €.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans les limites de durée et de montant qui y sont fixées, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite de décision contentieuse	Limite de décision gracieuse
LEGRET Gilbert	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
BLAS Anne-Gwendy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Lorsqu'un contribuable a commis une erreur manifeste en établissant une déclaration ou en cas d'erreur du service lors de la saisie informatique des éléments déclaratifs, les agents de catégorie B mentionnés ci-dessus peuvent prononcer le dégrèvement correspondant même s'il excède le plafond de leur délégation.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans les limites de durée et de montant qui y sont fixées, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment de poursuites, à l'exception des déclarations de créances et des états de non-valeur.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite de décision gracieuse	Limites pour les délais de paiement	
			Durée	Montant
PELAGE Cyrille	Agent d'Administration Principal	1000 €	12 mois	10 000 €
PICARD Sacha	Contrôleur Principal	1000 €	12 mois	10 000 €
SIMON Daniel	Agent d'Administration Principal	1000 €	12 mois	10 000 €
TREFEU Carine	Contrôleur	1000 €	12 mois	10 000 €
VIDAL-ENGAURRAN Nathalie	Contrôleur	1000 €	12 mois	10 000 €

En cas d'indisponibilité du Comptable, Responsable de SIP, et de son adjointe, délégation spéciale de signature est donnée à Monsieur Sacha PICARD, Contrôleur Principal des Finances Publiques, à l'effet de signer les documents visés aux 7° et 8° de l'article 1.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, lorsqu'ils interviennent à l'accueil du centre des finances publiques de CAEN Délivrando et dans les limites de durée et de montant qui y sont fixées, à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement.

2°) en matière de gracieux fiscal du recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

Nom et prénom des agents	Grade	Service d'affectation	Limite de décision gracieuse	Limites pour les délais de paiement	
				Durée	Montant
BEEN Anaïs	Agent d'Administration	Service accueil	300€	6 mois	3000€
BLANLOT Christophe	Agent d'Administration	SIP de CAEN NORD	300€	6 mois	3000€
CANON Yoan	Contrôleur	SIP de CAEN NORD	300€	6 mois	3000€
CARRIL Juan-Miguel	Contrôleur	Equipe Départementale de Renfort	300€	6 mois	3000€
DELANNOY Bernadette	Contrôleur	Service Accueil	300€	6 mois	3000 €
DELANNOY Thierry	Contrôleur	Service Accueil	300€	6 mois	3000 €
DESFONTAINES Catherine	Contrôleur	SIP de CAEN NORD	300€	6 mois	3000€
DESOUILLE Jacques	Contrôleur Principal	Service Accueil	300€	6 mois	3000 €
DUBUC David	Contrôleur	SIP de CAEN NORD	300€	6 mois	3000€
GEFFROY Stéphanie	Agent d'Administration	Equipe Départementale de Renfort	300€	6 mois	3000 €
GOUIN Vincent	Agent d'Administration Principal	SIP de CAEN NORD	300€	6 mois	3000 €
MARQUIGNY Rodolphe	Contrôleur	SIP de CAEN NORD	300€	6 mois	3000 €
POQUET-DECOUFLEY Claire	Agent d'Administration	SIP de CAEN NORD	300€	6 mois	3000€
SCELLES Eric	Contrôleur Principal	Service Accueil	300€	6 mois	3000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

A CAEN, le 1^{er} juillet 2021

Le comptable, responsable
du SIP de CAEN-OUEST



Claire HALBIQUE

Service départemental d'incendie et de secours

14-2021-06-23-00008

Arrêté médailles SP-28062021164125

CABINET

**LE PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers
Promotion du 14 juillet 2021**

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 modifié relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er : Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médaille GRAND'OR

- Monsieur Bruno COLLIN, capitaine, chef du centre d'incendie et de secours de SAINT PIERRE SUR DIVES,
- Monsieur Jean-Denis GUELLE, lieutenant-colonel au corps départemental,
- Monsieur Eric LAPLANCHE, lieutenant au centre de secours principal de LISIEUX,
- Monsieur Gérard LAPLANCHE, adjudant-chef au centre de secours principal de LISIEUX,
- Monsieur Thierry LEFORT, lieutenant au centre d'incendie et de secours de TOUQUES,

RUE SAINT LAURENT 14038 CAEN CEDEX 9
TEL : 02.31.30.64.00 – FAX : 02.31.50.22.47
www.calvados.pref.gouv.fr

- Monsieur André PERTEQUIN, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de MEZIDON CANON,
- Monsieur François RENIER, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de COURSEULLES SUR MER,
- Monsieur Stéphane TROUVE, capitaine à la compagnie de CAEN,

Médaille d'OR

- Monsieur Ludovic CADOT, adjudant-chef au centre de secours principal de BAYEUX,
- Monsieur Benoît DUMAY, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de SAINT PIERRE SUR DIVES,
- Monsieur Laurent GIRARD, lieutenant de 2e classe au centre de formation,
- Monsieur Laurent GOSSE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de COURSEULLES SUR MER,
- Monsieur Jean-Denis HALLAIS, adjudant-chef au centre de secours principal de IFS,
- Monsieur Pascal HILT, adjudant-chef au centre de secours principal de IFS,
- Monsieur Michaël JURASCHEK, capitaine, chef du centre d'incendie et de secours de POTIGNY,
- Monsieur Bruno MILLET, lieutenant de 1ère classe, chef du centre d'incendie et de secours de OUISTREHAM,
- Monsieur Michel RIVIERE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de SAINT PIERRE SUR DIVES,
- Monsieur Christophe SENOZE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de HONFLEUR,

Médaille d'ARGENT

- Monsieur Alexis AUBEY, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de MEZIDON CANON,
- Monsieur Thomas BRION, adjudant au centre d'incendie et de secours de LIVAROT,
- Monsieur Mathieu CHEVE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de OUISTREHAM,
- Monsieur Mickaël CRUCHON, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de FALAISE,
- Monsieur Martial DRIEU, sergent-chef au centre de secours principal de LISIEUX,
- Monsieur Christophe FASSIN, sergent-chef au centre de secours principal de CAEN,
- Monsieur Hervé FREMONT, sapeur de 1ère classe au centre d'incendie et de secours de CONDE SUR NOIREAU,
- Monsieur Emmanuel GALLIER, adjudant au centre d'incendie et de secours de AUNAY SUR ODON,
- Monsieur Jérôme GOUESLARD, sergent au centre de secours principal de LISIEUX,
- Monsieur Nicolas GRANDMOUGIN, sergent-chef au centre de secours principal de BAYEUX,
- Monsieur Clément GUILBERT, sergent-chef au centre de secours principal de CAEN,
- Monsieur Julien JEANNE, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de OUISTREHAM,
- Monsieur Edouard LECOMTE, sergent-chef au centre de secours principal de CAEN,
- Monsieur Tony LEPETIT, sergent au CTA/CODIS,
- Monsieur Pierrick LEROY, sergent-chef au centre de secours principal de CAEN,
- Monsieur Stéphane MAGLOIRE LA GREVE, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de HONFLEUR,
- Monsieur Ludovic MAUNOURY, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de PONT L'EVEQUE,
- Madame Noémie ROUSSEAU, adjudant au centre d'incendie et de secours de BRETTEVILLE SUR LAIZE,
- Monsieur Guy SALAÜN, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de OUISTREHAM,
- Monsieur David VOISIN, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de TOUQUES,

Médaille de BRONZE :

- Monsieur Damien AUBIN, adjudant-chef au centre d'incendie et de secours de DOZULE,
- Monsieur Rodolphe BOUCHEROU, sapeur de 1ère classe au centre de secours principal de CAEN,

RUE SAINT LAURENT 14038 CAEN CEDEX 9
 TÉL : 02.31.30.64.00 – FAX : 02.31.50.22.47
 www.calvados.pref.gouv.fr

- Monsieur Charles DESDOITS, lieutenant de 1ère classe au centre de secours principal de LISIEUX,
- Monsieur Jessy DEVIGNE, sergent au centre d'incendie et de secours de BRETTEVILLE SUR LAIZE,
- Monsieur Julien DUMORTIER, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de DOZULE,
- Monsieur Nicolas ENEL, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de PONT L'EVEQUE,
- Madame Laura GARIN, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de VILLY BOCAGE,
- Monsieur Damien GUESDON, sapeur de 1ère classe au centre d'incendie et de secours de VILLY BOCAGE,
- Madame Samantha HOUYVET, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de GRANDCAMP MAISY,
- Madame Virginie LECLUSE, sapeur de 1ère classe au centre d'incendie et de secours de GRANDCAMP MAISY,
- Monsieur Quentin LEROY, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de TROARN,
- Monsieur Fabien LUCAS, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de SAINT PIERRE SUR DIVES,
- Monsieur Alexandre MEREL, sergent au centre de secours principal de BAYEUX,
- Monsieur Alexandre PILLET, sergent-chef au centre d'incendie et de secours de TROARN,
- Monsieur Philippe QUERE, adjudant au centre d'incendie et de secours de DOZULE,
- Monsieur Benjamin RATTO, caporal-chef au centre d'incendie et de secours de CREULLY,
- Monsieur Julien ROPARTZ, sergent au centre d'incendie et de secours de PONT L'EVEQUE,
- Monsieur Alexis VANDERSTRAETEN, sergent-chef au centre de secours principal de BAYEUX,
- Monsieur Maxence WILLEME, sergent au centre d'incendie et de secours de OUISTREHAM,

Article 2 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Messieurs les sous-préfets et Monsieur le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs.

Fait à CAEN, le 23 JUIN 2021

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Julien DECRE

